

MAITRE D'OUVRAGE :

**Syndicat d'Aménagement du bassin versant
de l'Avance, de l'Ourbise et des bassins
associés**

Mairie – 47250 BOUGLON

Affaire suivie par Etienne CARRETEY



Demande d'autorisation environnementale pour la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion (2021 – 2026)

Pièce 36 : Mémoire explicatif



Le Tareyre à Leyritz-Moncassin



L'Ourbise à Razimet

Partenaires financiers :

LOT-ET-GARONNE
Le Département



**RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine**

**AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE**

N° d'affaire	0980	Rédacteur Coordinateur	Volets techniques	Vérificateur	Approbateur
Date de création	13/03/2019	Alexandre PIPELIER	Alexandre PIPELIER/Pierre GAUTHIER	Joseph REVAUD	Hervé LIEBIG
Version en cours	Vs 1				
Date de mise à jour					

ORGANISATION DES PIÈCES JOINTES À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

1° Pièces à joindre pour tous les dossiers

PIECE 1	Un plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000 ou, à défaut 1/50 000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet
PIECE 2	Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier
PIECE 3	Un justificatif de la maîtrise foncière du terrain
PIECE 5	Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, l'étude d'incidence proportionnée à l'importance du projet et à son incidence prévisible sur l'environnement
PIECE 6	Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale à l'issue de l'examen au cas par cas prévu par l'article R.122-3, la décision correspondante, assortie, le cas échéant, de l'indication par le pétitionnaire des modifications apportées aux caractéristiques et mesures du projet ayant motivé cette décision
PIECE 7	Une note de présentation non technique du projet

2° Pièces à joindre à la demande en fonction du projet envisagé

Le projet est concerné par le volet 1 - *Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques*, chapitre V : Lorsqu'il s'agit d'un plan de gestion établi pour la réalisation d'une opération groupée d'entretien régulier d'un cours d'eau, canal ou plan prévue par l'article L215-15 du code de l'environnement, la demande comprend également :

PIECE 25	La démonstration de la cohérence hydrographique de l'unité d'intervention
PIECE 26	La liste des obstacles naturels ou artificiels potentiels, hors ouvrages permanents, préjudiciables à la sécurité des sports nautiques non motorisés
PIECE 27	Le programme pluriannuel d'interventions
PIECE 28	Les modalités de traitement éventuel des sédiments déplacés, retirés ou remis en suspension dans le cours d'eau
PIECE 35	L'intérêt général ou l'urgence de l'opération
PIECE 36	Le mémoire explicatif de l'intérêt général
PIECE 37	Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien des ouvrages, des installations ou du milieu qui doit faire l'objet des travaux
PIECE 38	La liste des catégories de personnes publiques ou privées, physiques ou morales appelées à participer à ces dépenses

Table des matières

1	OBJET DE LA PIECE	3
2	ESTIMATION DES INVESTISSEMENTS	4
3	MESURES DE SUIVI DES ACTIONS.....	7
4	CALENDRIER D'INTERVENTIONS.....	8

Liste des figures

Figure 7 : Répartition des coûts par catégorie d'action	6
---	---

Liste des tableaux

Tableau 6 : Synthèse des actions du programme pluriannuel de gestion par type d'action, par objectifs et enjeux	5
---	---

1 OBJET DE LA PIECE

Ce document permet d'expliquer et de justifier de l'intérêt général pour la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion sur le bassin versant de l'Ourbise [2° du I. de l'article R. 214-99 du code de l'environnement].

La pièce 36 détaille :

- L'estimation des investissements par catégorie de travaux, d'ouvrages ou d'installations [a) du 2° du I. de l'article R214-99 du code de l'environnement] ;
- Les modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes [b) du 2° du I. de l'article R. 214-99 du code de l'environnement] ;
- Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien des ouvrages, des installations ou du milieu qui doit faire l'objet des travaux.

2 ESTIMATION DES INVESTISSEMENTS

A partir du travail de concertation avec les partenaires de l'étude, les élus communaux, de la connaissance du territoire et des échanges avec l'équipe technique du Syndicat, des propositions d'actions ont été constituées sur les cours d'eau du bassin versant.

Chaque action a été digitalisée sous SIG afin d'être quantifiée et estimée financièrement.

En fonction des retours du Comité de Pilotage et des élus communaux, les actions retenues ont l'objet d'une programmation année/année (chapitre suivant).

Le programme présenté dans les Tableau 1 a été constitué sur les bases suivantes :

- Répartition des actions sur l'ensemble du territoire ;
- Des différents enjeux identifiés dans le cadre de l'étude depuis son lancement ;
- Proposition d'actions dites « ambitieuses » pour répondre aux exigences de la DCE et permettre l'accès à des aides financières plus importantes ;
- Prise en compte des coûts d'animation/études complémentaires/communication sur la période de 5 ans ;
- L'intégration d'un poste de technicien de rivière à 50% ;
- Budget de gestion des situations d'urgence fixé à 3 000 euros par ans ;
- Budget alloué à la réalisation d'actions classées en « Intervention sous condition » pour lesquelles il y a opportunité d'intervention.

Tableau 1 : Synthèse des actions du programme pluriannuel de gestion par type d'action, par objectifs et enjeux

Enjeu	Sous catégorie	Type d'action	Coût (TTC)	Coût (HT)
ENJEU 1 - QUALITE DES MILIEUX	Hydro-morphologie	Favoriser les zones naturelles d'expansion des crues (Fiche action 1)	60.000 €	50.000 €
		Recharge en granulats par dôme (Fiche action 2)	48.000 €	40.000 €
		Ouverture de merlons par brèches (Fiche action 3)	24.000 €	20.000 €
		Renaturation du lit : diversification (Fiche action 4)	60.000 €	50.000 €
		Renaturation du lit : réduction de section (Fiche action 5)	36.000 €	30.000 €
	Continuité écologique	Mise en place d'une gestion concertée des moulins de l'Ourbise (Fiche Animation)	NC	NC
		Effacement d'ouvrage (Fiche action 6)	18.000 €	15.000 €
		Aménagement d'ouvrages de franchissement (Fiche action 7)	24.000 €	20.000 €
	Ripisylve	Coupe sélective de la végétation (Fiche action 8)	210.000 €	175.000 €
		Mise en œuvre de Régénération Naturellement Assistée (Fiche action 09)	31.200 €	26.000 €
	Qualité d'eau	Aménagement d'abreuvoir (Fiche action 10)	3.600 €	3.000 €
		Gestion diversifiée des fossés (Fiche Animation)	NC	NC
	Patrimoine naturel - Zones humides	Traitement des espèces envahissantes de berge (Fiche action 11)	4.800 €	4.000 €
		Traitement des espèces envahissantes du lit mineur (Fiche action 12)	1.440 €	1.200 €
		Prise en compte des objectifs du DOCOB NATURA 2000 "Vallée de l'Ourbise" (Fiche Animation)	NC	NC
		Préserver et valoriser les zones humides (Fiche Animation)	NC	NC
ENJEU 2 - BIENS ET PERSONNES	Gestion des embâcles (Fiche action 13)	18.000 €	15.000 €	
	Retrait des décharges sauvages en bordure de cours d'eau (Fiche action 14)	1.440 €	1.200 €	
	Prise en compte du risque inondation dans les plans de gestion (Fiche Animation)	NC	NC	
ENJEU 3 - RESSOURCES QUANTITATIVES	Assurer le maintien du débit réservé aux plans d'eau (Fiche Animation)	NC	NC	
	Mettre en place une animation agricole à l'échelle du bassin versant (Fiche Animation)	NC	NC	
	Communiquer auprès des irrigants pour définir des actions visant à réduire l'impact des prélèvements (Fiche Animation)	NC	NC	
ENJEU 4 - GOUVERNANCE, CONNAISSANCE ET ANIMATION	Etude du fonctionnement hydraulique du secteur aval de l'Ourbise (Fiche action 15)	24.000 €	20.000 €	
	Etude de connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant (Fiche action 16)	30.000 €	25.000 €	
	Mise en place d'animations en lien avec les enjeux du bassin versant (Fiche action 18)	24.000 €	20.000 €	
INDICATEURS DE SUIVI	Suivi hydraulique (Fiche suivi 01)	12.000 €	10.000 €	
	Suivi biologique (Fiche suivi 02)	36.000 €	30.000 €	
	Suivi continuité écologique (Fiche suivi 03)	4.800 €	4.000 €	
	Suivi hydromorphologique (Fiche suivi 04)	9.600 €	8.000 €	
TOTAL investissement			680.880 €	567.400 €

Budget de fonctionnement (lié au syndicat)

Type d'action	Coût total par type d'action
Poste de technicien de rivière (Fiche action 17)	125.000 €
Travaux d'urgence protection des biens et des personnes	15.000 €
TOTAL fonctionnement	140.000 €
TOTAL	820.880 €

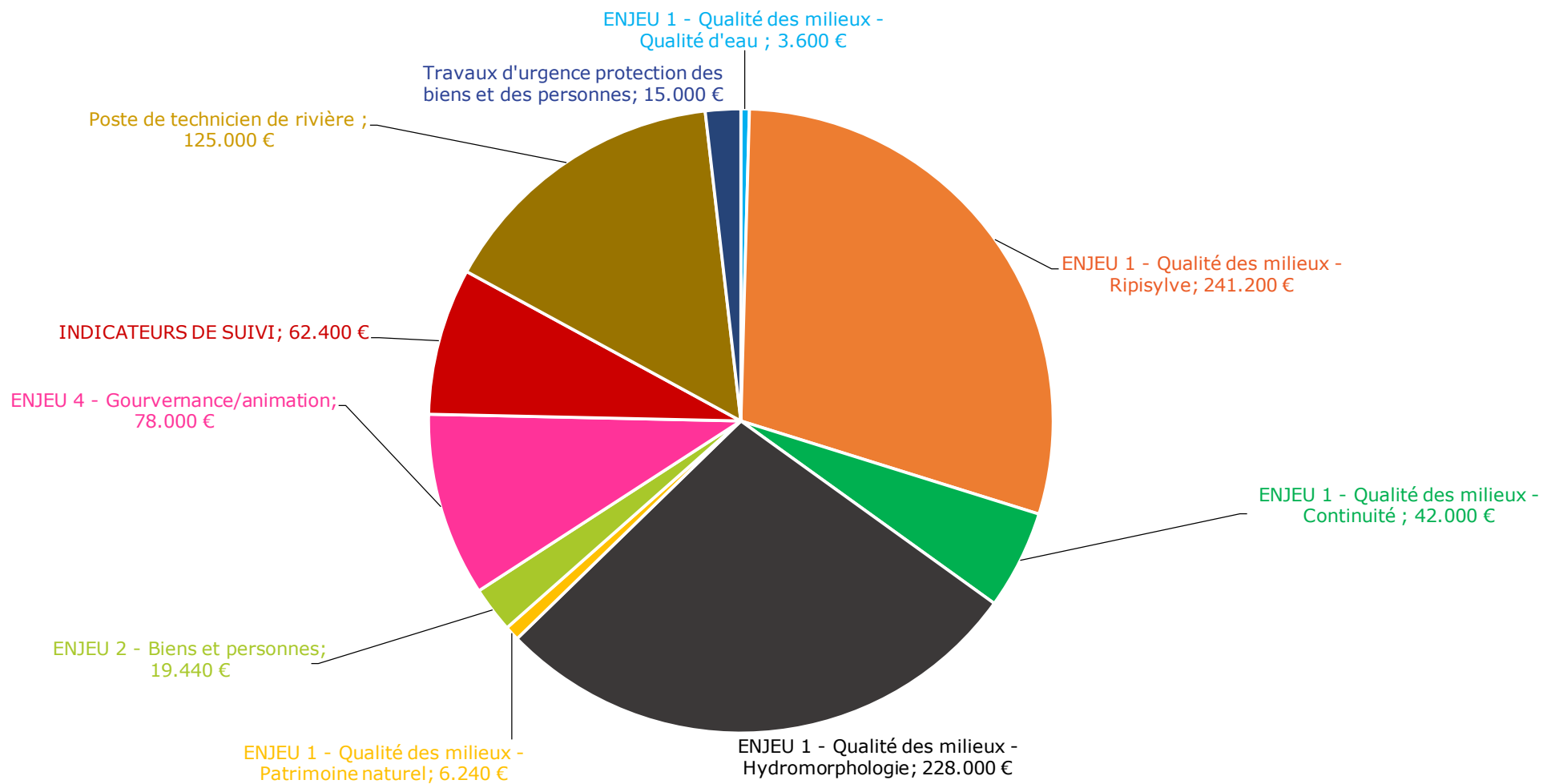


Figure 1 : Répartition des coûts par catégorie d'action

3 MESURES DE SUIVI DES ACTIONS

L'avancement du Programme Pluriannuel de Gestion et le résultat de ses actions se devront d'être évalués par la mise en œuvre d'indicateurs de suivi. Plusieurs mesures de suivi ont donc été associées aux actions. Elles sont détaillées en Pièce 5, étude d'incidence.

4 CALENDRIER D'INTERVENTIONS

Le calendrier d'interventions pour la durée du Plan Pluriannuel de Gestion est détaillé en Pièce 37.